

Saint-Lô, le 14 avril 2020

Le Président

Objet : Création du fonds de soutien « Manche solidarité proximité 2020 »

Madame, Monsieur,

Dans cette période de confinement difficile pour chacun d'entre nous le Département s'engage auprès de l'ensemble du mouvement sportif et des acteurs culturels de la Manche pour apporter un soutien face à la situation que nous traverserons.

J'ai souhaité qu'un dispositif exceptionnel, approuvé par la commission permanente du 10 avril, permette de répondre à l'urgence de l'impact actuel de crise sur le long terme.

Ainsi, afin de vous donner une première réponse un fonds de soutien doté d'un million d'€ dénommé « Manche solidarité proximité 2020 » a été mis en place. Une procédure simplifiée est accessible dès présent sur manche.fr ou à l'adresse mail : solidariteproximite2020@manche.fr.

Destinées à toutes les structures sportives et culturelles impactées par cette crise, ces mesures d'urgence visent à venir en aide à celles concernées par un arrêt d'activité, des annulations ou reports d'événements, de tournées, de baisse de fréquentation des événements à venir, entre autres. Ces mesures sont ouvertes à tous types de structures, en complémentarité avec les différentes mesures nationales et locales mises en place. Je veillerais à ce que les critères d'utilisation de ce fonds soient définis dans le cadre d'un partenariat avec nos partenaires habituels en toute transparence.

Je tiens à vous assurer de mon soutien et celui de l'ensemble des élus de l'assemblée départementale pour rester attentifs à vos préoccupations. Vos référents habituels à la Direction de la Culture et au Service Jeunesse et Sports demeurent également joignables.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marc Lefèvre
Président du Conseil départemental
de la Manche